

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 8 février 2024**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 28

**D24.014**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le huit février,  
à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri (suppléant de RODIER Yves), VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis (pouvoir à RODRIGUEZ David), FABRE Jean (pouvoir à MALZAC Claude), VALENTIN Christine (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), BLANC Sébastien (pouvoir à LAFON Madeleine), POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, RODIER Yves remplacé par suppléant, CABIROU Christian, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme (pouvoir à FERNANDEZ Florence), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir à SALEIL Jean-Claude) et DE SOUSA Guy (pouvoir à SEGUIN Denis).

Mme LAFON Madeleine a été nommée secrétaire de séance.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D24.014 : ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE AU ROND-POINT DE MALBOUSQUET – PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Président rappelle que suite aux réflexions dans le cadre de l'élaboration de la stratégie économique, les actions à court terme concernent l'optimisation de certains lots de la Tieule et la création d'une zone d'activité économique au rond-point de Malbousquet sur la commune de Saint Germain du Teil.

En ce qui concerne la zone du rond-point de Malbousquet, il rappelle que par délibération D23.083 du 12 octobre 2023 le lancement d'une étude de faisabilité avait été décidée. Celle-ci a été confiée au Cabinet FAGGE et ASSOCIES. Au regard des éléments de cette étude de faisabilité, les scénarii ont été présentés à la commission économique du 18 janvier 2024 qui propose de retenir le scénario 2 (partie au-dessus de la route départementale avec un seul accès).

Ainsi, le coût estimatif de l'opération est le suivant :

Acquisition foncière (négociations en cours) : 65 000 €

Travaux d'aménagement : 533 000 € HT

Il en résulte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisition foncière	65 000 €	Etat (DETR 2024) (45% du HT)	304 780 €
Travaux	533 000 €		
MOE (8% de 533 000)	42 640 €	Autofinancement	372 510 €
Publications et imprévus (5%)	26 650 €		
Signalétique	10 000 €		
<b>Total € HT</b>	<b>677 290 €</b>	<b>Total € HT</b>	<b>677 290 €</b>

**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** la poursuite du projet de zone d'activités au rond-point de Malbousquet,

**RETIENT** le principe d'aménagement présenté dans le scénario 2,

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024,

**AUTORISE ET MANDATE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer la demande de subvention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire,

Pour copie certifiée conforme,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

La Canourgue, le 19 février 2024

Le Président,

**Jean-Claude SALEIL**